

Les modifications apportées par rapport à la version de l'Avant-Programme 2008 sont surlignées en violet clair

Concours (catégorie): **CSI1*, CSI2*, CSIYH1*, CSIJ-B**

Lieu: **BARBIZON**

Date: **26/03/10 - 28/03/10**

FN: **FRA**

CONDITIONS GENERALES

Le concours est organisé conformément

- Aux Statuts de la FEI (22^{ème} édition, en vigueur au 15 April 2007, révision effective au 21 novembre 2008)
- Au Règlement Général (23^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2009)
- Au Règlement Vétérinaire (11^e édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2009)
- Au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles et ses Annexes (23^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2009),
- Au Règlement Spécial FEI pour Enfants et Cavaliers de Poneys, (9^{ème} édition, 2008)
- CSI/CSIO Requirements (pour tous les CSI en Europe ainsi que dans le monde entier pour les catégories CSIO et Amateur),
- Equine Anti-Doping And Medication Control Rules (EADMCR) (1ère édition, révision effective au 10 avril 2008)
- FEI Anti-Doping Rules for Human Athletes (ADRHA) (2ème édition, révision effective au 1^{er} janvier 2009)
- Ainsi qu'à toute révision ultérieure publiée par la FEI
- Les Statuts et le Règlement Général comportent une clause arbitrage selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera tranché exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.
- Les FN ont la responsabilité de s'assurer que l'âge des concurrents soit correct.

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE
ET SIGNE ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX
FEDERATIONS ET ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**

La signature qui suit doit être imprimée dans le programme

Approuvé par la NF

Le 03/02/2010

Fédération Française d'Equitation
Programmes internationaux

Pascal DUBOIS
Directeur Technique National

Signature du Secrétaire Général

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

Ce programme est approuvé, si les corrections et les additions apportées par la FEI ont été effectuées. La Fédération Nationale et le Comité d'Organisation sont obligés de s'assurer que les sections obligatoires dans le programme approuvé sont transmises aux Fédérations invitées et aux Officiels pour leur information.

N.B. Tout le texte en VERT doit être soigneusement noté par les Comité d'Organisation et les Fédérations Nationales et peut être supprimé du programme avant l'impression, UNIQUEMENT après l'approbation finale de la FEI.

AVIS CONCERNANT TOUS LES CONCOURS INTERNATIONAUX

Toutes les épreuves, autres que celles régies par le Règlement des Concours de Saut d'Obstacles, doivent être approuvées par la FEI avant de paraître dans le programme

Les avant-programmes des CSI-Cat. A pour P/Ch/J/YR/V ainsi que pour les CSI*/ sont approuvés par la Fédération Nationale responsable.**

L'approbation finale par la FEI de l'Avant-programme, selon l'Art. 115.1, ne concerne que la conformité de son contenu avec les Statuts et les Règlements de la FEI. En aucun cas, elle ne saurait inclure une acceptation implicite d'une responsabilité quelconque pour des dommages causés à des tiers par le Comité d'Organisation, ses Officiels, les athlètes, les propriétaires et les chevaux

Les avant-programmes pour ces concours doivent parvenir au secrétariat de la FEI pour information au minimum 4 semaines avant le début du concours.

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

I. INFORMATIONS GENERALES

1. DESCRIPTION DU CONCOURS (Art. 103, 420.1, 445)

STATUT: CSIYR-B **CSI2***
CSIJ-B **CSI1***
CSIP-B
CSIch-B
CSIV-B
CSIAm-B Other **CSIYH1***

(Merci de mettre un "X" dans la/les cases appropriée(s))

DATE (jj/mm/aa): 26/03/10– 28/03/10

LIEU: BARBIZON

PAYS: FRANCE

Site internet: <http://ecurie-bost.fr>

Coordonnées du Terrain de Concours:

HARAS DES BRULYS

MACHERIN

77630 BARBIZON

Téléphone: 0160664381

Avenue du Général De Gaulle à la sortie de Barbizon en direction de Saint Martin en Bière

2. ORGANISATEUR

Nom: JUMP BOST

Adresse: JUMP BOST

HARAS DES BRULYS

77630 ST MARTIN EN BIÈRE

Téléphone: 0160664381 Fax: 0160661152

Email:

Site Internet: www.ecurie-bost.fr

3. COMITE ORGANISATEUR (Appendice A GR)

Président d'Honneur : ROGER BOST

Président du Concours : OLIVIER et ROGER YVES BOST

Secrétaire du Concours : CYRILLE ET VIRGINIE BOST

Chef de Presse : CYRILLE BOST

Informatique : ISABELLE DE GELAS JUMP RESULT

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

4. DIRECTEUR DU CONCOURS

Nom: JUMP BOST
Adresse: HARAS DES BRULYS
77630 BARBIZON
FRANCE
Téléphone: 0033 6 81 34 00 25 Fax: 0033 1 64 81 30 05
Email: bost.ry@wanadoo.fr

5. SPONSOR(S)

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

II. OFFICIELS (Veuillez-vous référer au Mémo à la page suivante)

1. JURY DE TERRAIN : (Art. 144, 149, 259.1)

Président: GILLES PERRIERE (France)
Membre: PHILIPPE CITERNE (France)
Membre: MATHIEU CITERNE (France)
Membre: GILLES PETIT (France)
Membre: BENOIT RAYNAUD (France)

2. JUGE ETRANGER : (Art. 148, 259.1)

Nom: MARIO GENNERO (Italie)
Adresse E-mail: mariogennero@libero.it

3. CHEF DE PISTE (Art. 151, 259.5.1)

Nom: MICHEL JULIAC (France)
Adresse E-mail:

ASSISTANTS CHEF DE COURSE Seuls les chefs de piste FEI de niveau 1* peuvent être mentionnés.

4. COMMISSION D'APPEL : (Art. 150, 160, 259.3)

Président: SYLVIE NAVET MONIER (France)
Adresse E-mail: sylvie.monier@wanadoo.fr
Membre: ROGER BOST (France)
Membre: CYRILLE BOST (France)

5. COMMISSAIRE EN CHEF : (Art. 155, 244.5, 259.6 et Manuel pour les Commissaires)

Nom: WILLIAM BALBO (France)
Adresse E-mail: wbalbo@wanadoo.fr

6. DELEGUE VETERINAIRE FEI : (Art. 154, 259.4.2, 1003, 1007)

Nom: XAVIER GLUNTZ (France)
Adresse E-mail:

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

Mémo concernant les qualifications requises pour les officiels et les gains

Pour établir le niveau en étoiles d'un concours, veuillez vous référer au taux de change fixe disponible sur le site de la FEI, <http://www.fei.org/Disciplines/Jumping/Results/Documents/OFFICIAL%20CONSERION%20RATES%202009.pdf>

CSI2*

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Juge International et un Membre doit être au moins Candidat Juge International
Juge Etranger:	Doit être Juge International s'il est le Président Jury de Terrain ou Candidat Juge International s'il est un Membre du Jury de Terrain (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste:	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire, mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	CHF 50'000.- à 149'999.-

CSI1*

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Candidat Juge International et un Membre doit être au moins Juge National
Juge Etranger:	Le Juge étranger n'est pas obligatoire. Si le CO en nomme un, il doit être au moins Candidat Juge International (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste :	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire, mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	Maximum CHF 49'999.- (taux de conversion 1EUR = 1.60 CHF)

CSI Cat B (Young Rider, Junior, Children, Pony, Amateur, Veteran)

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Candidat Juge International; deux Membres doivent être au minimum Juge National
Juge Etranger:	Le Juge étranger n'est pas obligatoire. Si le CO en nomme un, il doit être au moins Candidat Juge International (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste:	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	Seul des prix en nature peuvent être offert

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

III. CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES (Art. 201, 202)

1. DEROULEMENT :

Le concours se déroulera à l'intérieur à l'extérieur

2. PISTE DU CONCOURS (Art. 201):

LA FORET (100x80m - Nature : Sable)

LES BRULYS (110x70m - Nature : Sable)

3. PISTE D'ENTRAINEMENT :

Dimensions : 40 m x 30 m

Nature du terrain : sable

4. BOXES

Dimension des boxes : 3 m x 3 m (minimum 3m x 3m)

PARTICIPATION GROUPE ELECTROGENE CAMIONS : 20 EUROS
LE PLANNING DES PISTES EST PROVISOIRE IL PEUT ETRE MODIFIE

5. INVITATIONS (Art. 115, 250, 251.1)

Nombre de FN invitées : 30

FN invitées : ALLEMAGNE ARABIE-SAUDITE AUTRICHE AZERBADIDJAN
BELGIQUE BREZIL CANADA CHILI COLOMBIE DANEMARK ESPAGNE FINLANDE
GRANDE-BRETAGNE GRECE HONGRIE IRELANDE ISRAEL ITALIE JORDANIE LIBAN
LIECHTENSTEIN LUXEMBOURG MONACO NORVEGE PAYS-BAS PORTUGAL SUEDE
SUISSE USA VENEZUELA

FN de réserve :

Nombre d'athlètes de la nation invitante : 150

Nombre d'athlètes étrangers : 150

Nombre d'athlètes par FN : 20

Nombre de chevaux par athlète : 3

Nombre de chevaux par athlète (Jeunes Chevaux) : 2

Les athlètes sont invités par le CO, par l'intermédiaire de leur FN.

Un palefrenier par athlète.

UN CAVALIER JUNIOR PEUT PARTICIPER A 2 LABELS DE CSI JUNIORS AVEC DES
CHEVAUX DIFFERENTS

UN CAVALIER SENIORS PEUT PARTICIPER AU CSI 1* ET AU CSI 2* AVEC DES
CHEVAUX DIFFERENTS

LE CSI SENIORS 1* EST OUVERT AUX CAVALIERS AYANT UNE LICENCE AMATEUR
OU PRO

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

IV. ENGAGEMENTS (Art. 116, 251)

Tous les athlètes et chevaux prenant part à une compétition Internationale doit être enregistrés auprès de la FEI

Engagements de Principe :	01/02/10
Engagements Nominatifs :	26/02/10 (obligatoire pour Championnats et Jeux)
Engagements Définitifs :	12/03/10
Dernier délai pour changer Athlètes et chevaux (Art. 251.4):	23/03/10
Montant de l'engagement par cheval :	
CSIYH1*:	250,00 EUR
CSI2*:	350,00 EUR
CSI1*:	300,00 EUR
CSIJ-B:	280,00 EUR
Frais MCP :	12,50 CHF (Non Inclus)

Pour les cavaliers étrangers, merci d'envoyer vos engagements à :
JUMP BOST
Cyrille BOST mail : bost.ry@wanadoo.fr
ou fax 0033 1 64 81 30 05
avec copie à la FFE : ffecompet@ffe.com

TOUTE ANNULATION DE PARTICIPATION D'UN CAVALIER OU D'UN CHEVAL DEVRA PARVENIR AU COMITE ORGANISATEUR **AVANT LE MARDI 23 MARS 2010** AU DELA DE CE DELAI UNE SOMME DE 150 EUROS SERA FACTURE PAR CHEVAL

Pour les cavaliers français :

Les demandes de participation devront être faites a partir du site www.ffecompet.com rubrique « mes demandes de participation » avant **le 08/03/10** à minuit.

ATTENTION AUCUNE DEMANDE PAR FAX OU PAR COURRIER NE SERA PRISE EN COMPTE

Les engagements définitifs devront également être enregistrés a partir du site www.ffecompet.com rubrique « mes demandes de participation » avant **le 15/03/10** à minuit.

V. PRESTATIONS OFFERTES (Art. 132, 133)

1. ATHLETES

Hôtels:

- LA CLE D'OR, BARBIZON (Tel : 01 60 66 40 96)
- BAS BREAU tarif cavaliers, BARBIZON (Tel : 01 60 66 40 05)
- PLEIADES SPA tarif cavaliers, BARBIZON (Tel : 01 60 66 40 25)
- LA DAGUE, BARBIZON (Tel : 01 60 66 40 49)
- LES ALOUETTES, BARBIZON (Tel : 01 60 66 41 98)

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

Logement avec petit déjeuner du _____ au _____, pris en charge par le CO le concurrent

Les repas seront pris en charge par le CO l'athlète , du _____ au _____ (**où** _____).

2. PALEFRENIERS

Les demandes de logement sont à envoyer avec les engagements.

Logement avec petit déjeuner du _____ au _____, pris en charge par le CO l'athlète

Les repas seront pris en charge par le CO l'athlète , du _____ au _____ (**où** _____).

Le CO doit mettre à disposition suffisamment d'installations sanitaires, avec douches, eau chaude et froide, pour hommes et femmes. Ces installations doivent être maintenues propres tout au long du concours.

3. CHEVAUX / PONEYS

Les frais de transport seront pris en charge par le CO l'athlète .
Si par le CO, à _____ par km.

Pour les concours en Europe, le boxe est gratuit
Hors de l'Europe, le box est payé par le CO l'athlète . Si par l'athlète, au prix de _____ par boxe.

4. ACCUEIL

A PARTIR DU JEUDI 25 MARS 2010

5. TRANSPORT LOCAL – NAVETTE DE L'HOTEL AU TERRAIN DE CONCOURS

PAS DE NAVETTE

6. PUBLICITE SUR LES ATHLETES ET LES CHEVAUX/PONEYS (Art. 136.1-2)

Les athlètes **sont** autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle, conformément à l'Art. 136.1-2. Le Commissaire en Chef contrôlera que la publicité portée par les athlètes et les chevaux est conforme à l'Article 136 du Règlement Général.

VI. DIVERS

1. CLASSEMENT GENERAL A L'ISSUE DES EPREUVES

Informations complètes sur les prix spéciaux distribués, tel que :

Meilleur athlète :

CADEAUX DIVERS

Meilleur athlète étranger

(Description et valeur du prix)

Meilleur athlète du pays

(Description et valeur du prix)

Prix par équipes

(Description et valeur du prix)

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

2. PRIX - CLASSEMENT (Art. 126, 127, 128)

PETITES COEFFICIENT 1

GROSSES COEFFICIENTS 1,5

GRAND PRIX COEFFICIENTS 2

3. DISTRIBUTION DES PRIX

LES 8 PREMIERS DOIVENT PARTICIPER A LA REMISE DES PRIX.

4. DEDUCTIONS

En ce qui concerne les cavaliers étrangers, l'article 30.11 de la loi de finances pour 1990, modifiant l'article 182B du code général des impôts, soumet les rémunérations versées à compter du 1^{er} juillet 1990 à des personnes domiciliées hors de France pour des prestations artistiques ou sportives, fournies ou utilisées en France, à une retenue à la source spécifique de 15% sous réserves des dispositions des conventions internationales.

5. ASSURANCES

Détails concernant les assurances pour les concurrents, chevaux, etc. Responsabilité du CO pour les dommages corporels ou de fortune, les dégâts de vol, feu, etc.

"Tout athlète ou propriétaire de cheval/poney est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides, ainsi que par son cheval/poney. Il est donc fortement recommandé à tout athlète ou propriétaire de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) avec une couverture suffisante pour les concours tant à l'étranger que dans son pays, et de maintenir cette police en vigueur."

6. FICHES DE SECURITE

CARO Cardinali & Rothenberger GmbH

7. SYSTEME DE CHRONOMETRAGE

Nom du fabricant: CHRONO JUMP Modèle: PIC 001S (22050030A)

8. TITRE D'ENTREE DANS L'ENCEINTE DE LA MANIFESTATION (Art. 133, 1005)

CHIENS TENUS EN LAISSE

9. MEDECIN / SERVICE MEDICAL

Nom: DUSSIOT Sylvie

Téléphone: 0033(0)6 12 74 18 87

10. MARECHAL FERRANT

Nom: FONTAINE Jean-Luc

Téléphone: 0033(0)6 08 45 62 02

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

VII. QUESTIONS VETERINAIRES (Art. 280, 1004.2, 1005, 1011)

1. INSPECTION DES CHEVAUX

Date (jj/mm/aa): **25/03/10**
Heure: De 14.00 à 18:00

2. VETERINAIRE DU CONCOURS:

Le vétérinaire traitant ne peut pas être la même personne que le Délégué Vétérinaire FEI.

Nom: BATTAIL Gilles
Adresse: Clinique vétérinaire du Lys
77192 DAMMARIE LES LYS

3. FORMALITES DOUANIERES

Détails sur les documents de douane requis, les postes frontières, leurs heures d'ouverture et les agences en douane.

Adresse: 35 bis rue Albert Moreau
77008 Melun Cedex
Téléphone: 01 64 41 32 32 (ou 33 63) Fax:
Adresse E-mail:

4. CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

Détails sur les tests sanitaires, et cas échéant, sur la période et le protocole de quarantaine, etc. VEUILLEZ ANNEXER DES EXEMPLAIRES DE PERMIS D'IMPORTATION (POUR LES TESTS DE SANTE PAR DES LABORATOIRES) QUI SERONT REQUIS POUR LES CHEVAUX PARTICIPANT A CE CONCOURS. En cas de doutes ou de problèmes, nous vous prions de contacter le Département Vétérinaire dès que possible.

5. LABORATOIRE DE CONTROLE DES MEDICATIONS

Détails concernant le laboratoire FEI, mentionné sur la liste, désigné pour effectuer des analyses de prélèvements en provenance de ce concours. (Rég. Vét. Art. 1021 et Bulletin FEI). La liste des laboratoires approuvés est disponible sur le site web de la FEI.

Nom: HFL Sport Science
Quotient Bioresearch Limited
Adresse: Newmarked Road
Fordham
CB7 5WW Cambridgeshire, United Kingdom
Téléphone: +44 16 38 720 500 Fax:
Site web : www.jfl.co.uk

**CE TEXTE DOIT ETRE INTEGRALEMENT IMPRIME DANS LE
PROGRAMME**

CODE DE CONDUITE FEI

POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les athlètes doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1000, Lausanne 5, Suisse.
Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site internet de la FEI: www.horsesport.org.

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

E P R E U V E S

Les compétitions Internationales ne devraient pas commencer avant 8h00 ni finir après 23h00

Horaire préliminaire

1er jour (09 h 00)	Epreuve(s) n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
2ème jour (09 h 00)	Epreuve(s) n° 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
3ème jour (09 h 00)	Epreuve(s) n° 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

DOTATION TOTALE BRUT: **42 100,00€**
+ valeur de prix en nature (si applicable) **1 400,00€**

	Nom de l'épreuve	Montants (Monnaie)
Epreuve n°1	CSI 1 étoile - Epreuve internationale	300,00€
Epreuve n°2	CSI 1 étoile - Epreuve internationale	600,00€
Epreuve n°3	CSI 2 étoiles - Epreuve internationale	1 000,00€
Epreuve n°4	CSI 2 étoiles - Epreuve internationale	3 000,00€
Epreuve n°5	CSI Juniors B - Epreuve internationale	Cadeaux
Epreuve n°6	CSI Juniors B - Epreuve internationale	Cadeaux
Epreuve n°7	CSI Jeunes Chevaux - Epr. 7 et 8 ans	1 500,00€
Epreuve n°8	CSI 1 étoile - Epreuve internationale	300,00€
Epreuve n°9	CSI 1 étoile - Epreuve internationale	600,00€
Epreuve n°10	CSI 2 étoiles - Epreuve internationale	2 000,00€
Epreuve n°11	CSI 2 étoiles - Epreuve internationale	5 000,00€
Epreuve n°12	CSI Juniors B - Epreuve internationale	Cadeaux
Epreuve n°13	CSI Juniors B - Epreuve internationale	Cadeaux
Epreuve n°14	CSI Jeunes Chevaux - Epr. 7 et 8 ans	1 500,00€
Epreuve n°15	CSI 1 étoile - Epreuve internationale	300,00€
Epreuve n°16	CSI 1 étoile - Epreuve Grand Prix	2 000,00€
Epreuve n°17	CSI 2 étoiles - Epreuve internationale	2 000,00€
Epreuve n°18	CSI 2 étoiles - Epreuve Grand Prix	20 000,00€
Epreuve n°19	CSI Juniors B - Epreuve internationale	Cadeaux
Epreuve n°20	CSI Juniors B - Epreuve Grand Prix	Cadeaux
Epreuve n°21	CSI Jeunes Chevaux - Epr. 7 et 8 ans	2 000,00€

IMPORTANT

La valeur du 1er prix ne doit pas dépasser le 1/3 du total des gains distribués pour la compétition. Le nombre minimal de gains proposés pour chaque compétition doit être alloué sur la base d'un gain pour chaque groupe de 4 athlètes entamé, avec un minimum de cinq gains. Le montant total des gains indiqué pour chaque compétition dans le programme doit être distribué (GR Art 127, 128).

La valeur de tout prix en nature doit être mentionnée, ainsi que la marque et le modèle pour les voitures.

Instructions pour la répartition des gains:

- **Pas plus de 1/3 des gains totaux pour la compétition pour la 1^{ère} place;**
- **La répartition de la 1^{ère} à la 8^{ème} place (minimum) suivant un ordre de distribution décroissant raisonnable doit être imprimé dans le programme.**
- **Le montant minimum assigné au dernier compétiteur doit être indiqué dans le programme;**
- **Minimum 25% des concurrents doivent recevoir un gain (un prix pour chaque groupe de 4 athlètes entamé, mais au minimum 5 prix s'il y a 20 partants ou moins dans la compétition).**
- **La FEI à modifier la répartition des prix proposée si nécessaire.**

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

PREMIER JOUR

DATE : 26/03/2010

COMPETITION No 1 (09h00)

CSI 1 étoile - Epreuve internationale

Barème A au chrono sans barrage (Art. FEI 236 & 238)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 110 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : 300,00€

1er: 75,00€, 2ème: 60,00€, 3ème: 45,00€, 4ème: 36,00€, 5ème: 27,00€, 6ème: 24,00€, 7ème: 18,00€, 8ème: 15,00€

Derniers classés : 5,00€ chacun

COMPETITION No 2 (prévue à la suite)

CSI 1 étoile - Epreuve internationale

Barème A au chrono sans barrage (Art. FEI 236 & 238)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 125 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : 600,00€

1er: 150,00€, 2ème: 120,00€, 3ème: 90,00€, 4ème: 72,00€, 5ème: 54,00€, 6ème: 48,00€, 7ème: 36,00€, 8ème: 30,00€

Derniers classés : 10,00€ chacun

COMPETITION No 3 (prévue à la suite)

CSI 2 étoiles - Epreuve internationale

Barème A au chrono sans barrage (Art. FEI 236 & 238)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 130 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 1

Dotation totale de l'épreuve : 1 000,00€

1er: 250,00€, 2ème: 200,00€, 3ème: 150,00€, 4ème: 120,00€, 5ème: 90,00€, 6ème: 80,00€, 7ème: 60,00€, 8ème: 50,00€

Derniers classés : 15,00€ chacun

COMPETITION No 4 (prévue à la suite)

CSI 2 étoiles - Epreuve internationale

Barème A au chrono sans barrage (Art. FEI 236 & 238)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 140 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : 3 000,00€

1er: 750,00€, 2ème: 600,00€, 3ème: 450,00€, 4ème: 360,00€, 5ème: 270,00€, 6ème: 240,00€, 7ème: 180,00€, 8ème: 150,00€

Derniers classés : 15,00€ chacun

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

COMPETITION No 5 (prévue à la suite)

CSI Juniors B - Epreuve internationale
Barème A au chrono sans barrage (Art. FEI 236 & 238)
Vitesse : 350 m/min
Hauteur des obstacles : 120 cm max
Nombre de chevaux par athlète : 2
Dotation totale de l'épreuve : cadeaux (200,00€)

COMPETITION No 6 (prévue à la suite)

CSI Juniors B - Epreuve internationale
Barème A au chrono sans barrage (Art. FEI 236 & 238)
Vitesse : 350 m/min
Hauteur des obstacles : 125 cm max
Nombre de chevaux par athlète : 2
Dotation totale de l'épreuve : cadeaux, coupe, plaques, flots (300,00€)

COMPETITION No 7 (prévue à la suite)

CSI Jeunes Chevaux - Epr. 7 et 8 ans
Barème A au chrono sans barrage (Art. FEI 236 & 238)
Vitesse : 350 m/min
Hauteur des obstacles : 130 cm max
Nombre de chevaux par athlète : 2
Dotation totale de l'épreuve : 1 500,00€
1er: 375,00€, 2ème: 300,00€, 3ème: 225,00€, 4ème: 180,00€, 5ème: 135,00€,
6ème: 120,00€, 7ème: 105,00€, 8ème: 50,00€
Derniers classés : 10,00€ chacun

DEUXIÈME JOUR	DATE : 27/03/2010
----------------------	--------------------------

COMPETITION No 8 (09h00)

CSI 1 étoile - Epreuve internationale
Barème A au chrono sans barrage (Art. FEI 236 & 238)
Vitesse : 350 m/min
Hauteur des obstacles : 110 cm max
Nombre de chevaux par athlète : 2
Dotation totale de l'épreuve : 300,00€
1er: 75,00€, 2ème: 60,00€, 3ème: 45,00€, 4ème: 36,00€, 5ème: 27,00€, 6ème:
24,00€, 7ème: 18,00€, 8ème: 15,00€
Derniers classés : 5,00€ chacun

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

COMPETITION No 9 (prévue à la suite)

CSI 1 étoile - Epreuve internationale

Barème A à temps différé (Art. FEI 236 & 238)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 130 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : 600,00€

1er: 150,00€, 2ème: 120,00€, 3ème: 90,00€, 4ème: 72,00€, 5ème: 54,00€,
6ème: 48,00€, 7ème: 36,00€, 8ème: 30,00€

Derniers classés : 10,00€ chacun

COMPETITION No 10 (prévue à la suite)

CSI 2 étoiles - Epreuve internationale

Barème A au chrono sans barrage (Art. FEI 236 & 238)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 130 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : 2 000,00€

1er: 500,00€, 2ème: 400,00€, 3ème: 300,00€, 4ème: 240,00€, 5ème: 180,00€,
6ème: 160,00€, 7ème: 120,00€, 8ème: 100,00€

Derniers classés : 20,00€ chacun

COMPETITION No 11 (prévue à la suite)

CSI 2 étoiles - Epreuve internationale

Barème A à temps différé (Art. FEI 236 & 238)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 140 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : 5 000,00€

1er: 1 250,00€, 2ème: 1 000,00€, 3ème: 750,00€, 4ème: 600,00€, 5ème:
450,00€, 6ème: 400,00€, 7ème: 300,00€, 8ème: 250,00€

Derniers classés : 20,00€ chacun

COMPETITION No 12 (prévue à la suite)

CSI Juniors B - Epreuve internationale

Barème A chrono + barrage chrono (Art. FEI 236 & 238)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 120 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : cadeaux, coupe, plaques, flots (200,00€)

COMPETITION No 13 (prévue à la suite)

CSI Juniors B - Epreuve internationale

Barème A à temps différé (Art. FEI 236 & 238)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 125 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : cadeaux, coupe, plaques, flots (200,00€)

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

COMPETITION No 14 (prévue à la suite)

CSI Jeunes Chevaux - Epr. 7 et 8 ans

Barème A à temps différé (Art. FEI 236 & 238)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 135 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : 1 500,00€

1er: 375,00€, 2ème: 300,00€, 3ème: 225,00€, 4ème: 180,00€, 5ème: 135,00€,
6ème: 120,00€, 7ème: 105,00€, 8ème: 50,00€

Derniers classés : 10,00€ chacun

TROISIÈME JOUR	DATE : 28/03/2010
-----------------------	--------------------------

COMPETITION No 15 (09 h 00)

CSI 1 étoile - Epreuve internationale

Barème A chrono + barrage chrono (Art. FEI 236 & 238)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 110 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : 300,00€

1er: 75,00€, 2ème: 60,00€, 3ème: 45,00€, 4ème: 36,00€, 5ème: 27,00€, 6ème:
24,00€, 7ème: 18,00€, 8ème: 15,00€

Derniers classés : 5,00€ chacun

COMPETITION No 16 (prévue à la suite)

CSI 1 étoile - **Epreuve Grand Prix**

Barème A chrono + barrage chrono (Art. FEI 236 & 238)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 130 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 1

Dotation totale de l'épreuve : **2 000,00€**

1er: 500,00€, 2ème: 400,00€, 3ème: 300,00€, 4ème: 240,00€, 5ème: 180,00€,
6ème: 160,00€, 7ème: 120,00€, 8ème: 100,00€

Derniers classés : 20,00€ chacun

COMPETITION No 17 (prévue à la suite)

CSI 2 étoiles - Epreuve internationale

Epreuve à difficultés progressives+joker (Art. FEI 269)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 135 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : 2 000,00€

1er: 500,00€, 2ème: 400,00€, 3ème: 300,00€, 4ème: 240,00€, 5ème: 180,00€,
6ème: 160,00€, 7ème: 120,00€, 8ème: 100,00€

Derniers classés : 20,00€ chacun

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

COMPETITION No 18 (prévue à la suite)

CSI 2 étoiles - Epreuve **Grand Prix**

Barème A chrono + barrage chrono (Art. FEI 236 & 238)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 145 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 1

Dotation totale de l'épreuve : **20 000,00€**

1er: 5 000,00€, 2ème: 4 000,00€, 3ème: 3 000,00€, 4ème: 2 400,00€, 5ème: 1 800,00€, 6ème: 1 600,00€, 7ème: 1 200,00€, 8ème: 1 000,00€

Derniers classés : 50,00€ chacun

COMPETITION No 19 (prévue à la suite)

CSI Juniors B - Epreuve internationale

Epreuve à difficultés progressives+joker (Art. FEI 269)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 120 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : cadeaux, coupe, plaques, flots (200,00€)

COMPETITION No 20 (prévue à la suite)

CSI Juniors B - Epreuve **Grand Prix**

Barème A chrono + barrage chrono (Art. FEI 236 & 238)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 130 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 1

Dotation totale de l'épreuve : CADEAUX COUPE PLAQUES FLOTS (300,00€)

COMPETITION No 21 (prévue à la suite)

CSI Jeunes Chevaux - Epr. 7 et 8 ans

Barème A chrono + barrage chrono (Art. FEI 236 & 238)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 135 cm max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : 2 000,00€

1er: 500,00€, 2ème: 400,00€, 3ème: 300,00€, 4ème: 240,00€, 5ème: 180,00€, 6ème: 160,00€, 7ème: 120,00€, 8ème: 100,00€

Derniers classés : 10,00€ chacun

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE ET SIGNE
ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX FEDERATIONS ET
ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**